

Le Canard

MUNICIPAL



Numéro 86

SAINT-SAUVEUR

Avril 2016



Du changement à la base nautique

Depuis le 1^{er} Avril, la base nautique de notre village est gérée par l'UFOLEP 80. C'est un retour aux sources pour cette structure qui avait déjà été gestionnaire de la base de 1983 à 2006. L'association ILEP qui exploitait le plan d'eau des Vingt Journaux depuis 10 ans, devant la prolifération de bases, a souhaité recentrer son action sur Beauvais. Le directeur de l'UFOLEP, Stéphane Lecossois, conscient de la saisonnalité d'un tel équipement désire maintenir les activités en place tout en développant la base nautique avec son ouverture au grand public le week-end. Des classes vertes, de l'éducation à l'environnement et des loisirs de pleine nature seront proposés pour attirer les scolaires. Antoine, déjà animateur sur le site depuis quelques années sera le responsable de la base nautique.

Le Centenaire s'en est allé

Louis Tréboutte dit « Tchiot Louis » qui avait fêté ses 100 ans le 9 Décembre dernier, s'est éteint le 22 Mars 2016. Sa vitalité et sa présence d'esprit avaient étonné l'assistance le jour de son anniversaire en montrant qu'il était encore capable de valser. Peu de temps après, il avait contracté un zona. Il s'en est suivi des complications qui ont nécessité son hospitalisation. Son état de santé s'était amélioré mais une insuffisance respiratoire l'a emporté. Nous nous rappellerons de cet homme discret, courageux, élégant et au fort caractère. Gros travailleur, assez individuel, il avait, au cours de sa carrière aux Ponts et Chaussées, œuvré à l'entretien et à l'embellissement des axes routiers aux abords du village. Durant deux mandats il avait siégé au Conseil Municipal avec le maire Pierre Payen. On lui doit la réalisation des allées du cimetière et c'est lui qui donna le nom à la rue du 2 Septembre 44. Membre actif du parti communiste il a été une cheville ouvrière de la cellule de Saint-Sauveur. Amateur de jardinage, il a cultivé ses légumes dans le jardin ouvrier qu'il a loué pendant 58 ans. Ce fut le pionnier des illuminations avec un moulin éclairé pendant les fêtes. Sa vieillesse, il l'a vécue dans sa maison de la rue Julian Grimau aux côtés de sa fille. Nous présentons à toute sa famille nos sincères condoléances



La façade de la Mairie ravalée

Après la rénovation de la rue du 2 Septembre 44 et le réaménagement devant la Mairie, il était nécessaire de penser à la façade de la Mairie. Le dernier Conseil Municipal a voté le sablage des enduits, la réfection des murs endommagés et le rejointoiement des frontons en briques. C'est l'entreprise Mille qui sera chargée de ces travaux dont le coût s'élève à 23 000 € HT.



La façade de l'église repeinte

Devant le succès de la première édition de la colorisation de l'église réalisée par Eric Leplain à l'occasion des fêtes de Noël, la Municipalité va reconduire cette animation offerte par l'entreprise SEV Sonorisation, mécène de la commune. Ce nouveau Mapping Vidéo proposera un thème différent et nul doute que les spectateurs en auront cette fois-ci encore plein les yeux et seront fiers de ce qui se passe dans notre village. Cette projection aura lieu le vendredi 15 Avril vers 21 h30. N'hésitez pas à le faire savoir, invitez vos amis à ce spectacle gratuit de grande qualité!



La rue du 2 Sept 44 terminée

Avec la pose de pavés en résine, la réhabilitation de cette artère est maintenant complètement terminée. Ce marquage au sol matérialise l'entrée du village et incite au ralentissement. Les écluses aussi contribuent à casser la vitesse et, de l'avis des riverains, sont efficaces. La zone autour du calvaire a été aménagée avec un banc et un cheminement permet d'y accéder au milieu d'un espace zen, ombragé, peuplé de végétaux créant sérénité et harmonie. Les murets en blocs Vauban donnent une identité à cet aménagement de qualité et en marquent les extrémités. Les places de parking et l'emplacement des bus sont maintenant correctement délimités et déjà l'on voit des riverains qui ne respectent pas les emplacements prévus à cet usage. En effet, quelques voitures marquent leur place par des taches d'huile disgracieuses.



Un drone survole le cimetière

Dernièrement, la Municipalité s'est dotée d'un logiciel de gestion du cimetière. Un plan précis de cet espace doit être établi afin de reporter toutes les données sur ordinateur. Un drone a été utilisé pour les prises de vues.

Les vêtements de la Croix Rouge

La Croix Rouge organise une vente de vêtements Printemps et Eté (hommes, femmes et enfants) le Mercredi 25 Mai de 9h 30 à 11h 30 dans la salle de la Mairie de notre commune. Tous les bénévoles vous y attendent, c'est avec plaisir qu'ils vous offriront un café accompagné d'un morceau de gâteau, venez nombreux. Nous comptons sur votre présence.



Budget 2016

Le vote du budget de la commune et de l'eau étaient à l'ordre du jour du dernier conseil municipal. Ceux-ci ont été adoptés dans un contexte de prudence budgétaire alors que les dotations de l'Etat seront réduites pour toutes les communes. Pour Saint-Sauveur, la baisse est encore de l'ordre de 25 000€. **Les taux des 3 taxes perçues par la commune restent inchangés.**

Le Budget primitif de la commune comprend la section de fonctionnement dédiée aux services nécessaires à la vie des habitants et la section d'investissement qui assure l'amélioration de l'ensemble des structures municipales et du cadre de vie. Chaque section doit être présentée en équilibre et les deux sont liées.

Le Budget primitif prévoit de lourds investissements sans avoir recours à l'emprunt comme il le fait depuis 5 ans. Les dépenses et les recettes de fonctionnement du BP 2016 s'équilibrent pour un montant total de 2 190 613 € et sont réparties ainsi :

- charges à caractère général	393 000 €
- charges de personnel	589 000 €
- charges de gestion courante	158 400 €
- charges exceptionnelles	6 000 €
- charges financières	0 €

Cela permet d'effectuer un virement à la section d'investissement de 1 041 713€. Avec les différentes subventions, la section d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à 1 589 554 €. Cette somme va permettre de provisionner afin de réaliser des projets ambitieux pour notre village.

Les chapitres provisionnés sont :	
- terrains nus	299 554 €
- bâtiments scolaires	300 000 €
- autres bâtiments	300 000 €
- travaux de voirie	300 000 €
- réseaux divers	300 000 €
- matériel de transport	30 000 €
- matériel de bureau et info	20 000 €
- mobilier	20 000 €
- autres immo corporelles	20 000 €.

L'endettement par habitant est nul

pour notre village depuis cinq ans, fruit d'une gestion rigoureuse.

Les subventions des associations

Le Conseil Municipal a voté les subventions aux associations :

- ACPG-CATM St-Sauveur-Ailly	400 €	- Le Club des Bons Amis	550 €
- La Coop Ecole J. Prévert	900 €	- La Coop Ecole J. Renard	600 €
- L'Ass. Les Amis des Ecoles	500 €	- Le Comité des Fêtes	14 000 €
- L'Association de Football	2 800 €	- L'Harmonie de Saint-Sauveur	2 800 €
- Le Club de Gym Tonic	1 500 €	- L'Association Aides Ménagères	500 €
- L'Ass. « Chés Vadrouilleux »	400 €	- Activités au collège d'Ailly	300 €
- Les Restos du Cœur	200 €	- La Banque Alimentaire	300 €
- La Théâtroupe « Sésame »	400 €	- L'Association AVDEC	400 €
- L'Association Yoga SAMAVIE	100 €		

Cette année, la conjoncture étant, les subventions aux associations restent identiques à celles de l'année dernière.



Le chantier de la bibliothèque

Depuis le 15 Février, la bibliothèque est en chantier. L'entreprise Balestra qui a en charge le gros-œuvre s'active et, de l'avis général, les travaux avancent vite. Des éléments préfabriqués en atelier tels que des longrines ou encore le portique d'entrée ont favorisé cette rapide élévation. Les briques Monomur scellées à la colle permettent cette rapidité d'exécution. En terre cuite, elles offrent des performances thermiques naturelles et sont de haute qualité environnementale. Celles-ci seront recouvertes à l'extérieur par une brique de parement et, à l'intérieur, un doublage renforcera l'isolation. La toiture, les habillages en zinc et l'abri compléteront ce bâtiment. Les corps de métier vont se succéder dans cette construction qui marque l'entrée de l'école Jacques

Prévert. Déjà on voit apparaître les dimensions de cette bâtisse avec une surface au sol de 107m². Le cabinet Seigneur est l'architecte de ce projet dont le coût s'élève à 215 000 € HT. Cette situation en vitrine renforcera son utilisation et donnera le goût de la lecture à beaucoup de nos concitoyens.



Et si l'on sortait

Le 19 mars, AVDEC a emmené ses adhérents dès 10 h le matin visiter le musée de Boulogne-Sur-Mer situé sur les hauteurs de la ville. Installé à l'intérieur d'un château du XIII^{ème} siècle, celui-ci est placé à l'un des angles de l'ancien rempart romain, la ville alors nommée *Bolonia* étant fortifiée. Ce n'est qu'en descendant dans les souterrains que les visiteurs découvrent les fondations de la structure défensive. Et c'est depuis 1825, suite à des donations à la ville qu'on peut y admirer des collections riches et variées qui invitent chacun à voyager d'une culture à l'autre. Au premier étage, le département d'archéologie méditerranéenne présente l'art funéraire égyptien mais aussi de nombreuses céramiques grecques. Sur le même palier on est invité à un voyage à travers le monde (Afrique – Océanie – Amérique précolombienne) avec en plus beaucoup d'objets venus d'Alaska et même de l'art contemporain de ce pays. Le 3^{ème} étage est consacré aux Beaux-Arts : peintures italiennes et flamandes des XV^{ème} et XVII^{ème} siècles et plus proches de nous, des œuvres de peinture et sculptures françaises du XIX^{ème} siècle ainsi que l'art abstrait de Georges Mathieu (1950-1990). Enfin l'histoire locale au 2^{ème} étage est évoquée de la statuare médiévale jusqu'à l'épopée Napoléonienne avec des objets personnels de l'empereur et des tableaux du Camp de Boulogne. L'après-midi a été consacré au repas dansant pris dans la région de Marquise. Merci à l'association AVDEC pour la découverte de ce Boulogne peu connu de la plupart d'entre nous et

l'organisation impeccable de cette journée de détente.

Nouvelle station à Ailly-sur-Somme

Le Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux (SITE) d'Ailly-sur-Somme, St-Sauveur et Breilly présidé par le Maire de Saint-Sauveur a lancé le 12 janvier, les travaux de reconstruction de la station d'épuration d'Ailly-sur-Somme.

Construites respectivement en 1977 et 1980, les stations d'Ailly-sur-Somme et Saint-Sauveur arrivent à saturation. La création d'une nouvelle station d'épuration pour les 3 communes du SITE (6500 eq/habitants) va permettre une meilleure gestion des eaux parasites pluviales avec: la réhabilitation d'une partie des ouvrages des stations actuelles en bassins d'orage, le traitement des eaux usées des communes de Breilly avec la création d'un réseau de collecte et de St-Sauveur par la pose d'un réseau de transfert. Cette opération va améliorer la qualité de l'eau rejetée dans la Somme, la qualité de vie des riverains avec un traitement de l'air, un confinement du bruit sur la nouvelle station et la construction d'un stockage de boues chaulées en périphérie de Saint-Sauveur. Les effluents seront traités suivant un procédé éprouvé de type boues activées par insufflation d'air fines bulles. Les boues issues du traitement biologique seront centrifugées et chaulées puis acheminées par bennes sur le site de stockage externalisé de Saint-Sauveur avant d'être transférées sur un site de compostage. ACTEA est l'assistant à maîtrise d'ouvrage du SITE. Le bureau d'études SOGETI Ingénierie est chargé de la maîtrise d'œuvre de l'ensemble des travaux : station d'épuration, réseaux de collecte et de transfert. SOGETI est associé au cabinet d'architecture Plan B pour le dépôt du permis de construire. Les travaux de la station sont réalisés par le groupement d'entreprises Wangner (process), Eiffage Génie Civil (ouvrages hydrauliques et bâtiments) et Eiffage Route (Terrassements, voiries et réseaux divers). La durée des travaux est d'environ un an et demi dont 2 mois de préparation déjà effectués et 3 mois de mise en service. Le coût de la future station d'épuration, financé par le SITE, est de 3 726 012 € HT. Les subventions et les aides remboursables de l'Agence de l'Eau s'élèvent à 2 750 000 €. Un prêt de

1 500 000 € a été contracté par le syndicat auprès de la Caisse des Dépôts sur 40 ans pour faire face à ces dépenses



Les travaux de la ZAC en bonne voie

La viabilisation de la ZAC 2 se poursuit et le tracé de la voirie se dessine. Actuellement, c'est la tranchée commune destinée à recevoir tous les réseaux qui est ouverte afin de permettre à chaque concessionnaire d'installer son conduit. Après cette phase de travaux, les bordures seront posées ainsi que la première couche de la bande de roulement. Une rangée d'arbres de haute tige plantée en fond de parcelles vient agrémenter cet espace et réduire l'impact visuel des constructions sans cacher l'aspect vitrine de ces parcelles. Certains migrateurs s'arrêtent pour inspecter le chantier en cours de réalisation à l'emplacement de la future crèche.



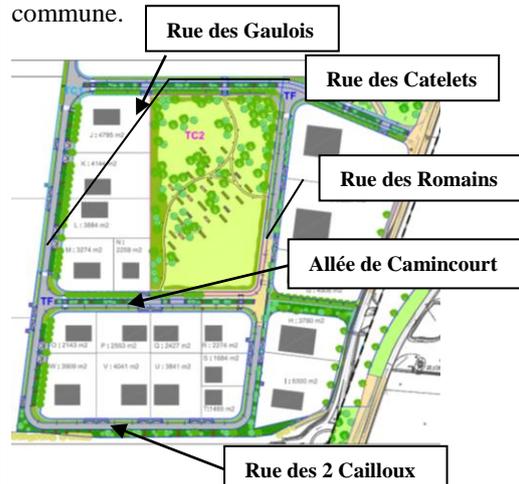
Les négociations avec des entreprises désireuses de s'implanter sur le site se poursuivent. Celui-ci est présenté dans des salons afin de le proposer à des investisseurs potentiels. Des contacts avec des structures d'importance sont pris, beaucoup d'entre elles se montrent intéressées et doivent élaborer leur projet avant de le présenter à la commission. Le comité de sélection en a retenu de nouvelles : La SMALC une entreprise d'étanchéité et de bardage, SENVION une entreprise de maintenance spécialisée dans l'éolien, MGPS une entreprise de mécanique générale et de soudure qui vient s'installer à proximité de SENVION son donneur d'ordre et SOGECRECHE

une crèche d'entreprise qui prospecte sur les zones à proximité. La CCOA a retenu dix lits afin de couvrir les besoins sur son territoire.

D'autres auditions d'entrepreneurs sont programmées ce mois-ci. La viabilisation des terrains augmente l'intérêt pour la ZAC 2 et régulièrement, on nous demande des informations en Mairie. Cela accélère la commercialisation et plusieurs permis de construire ont déjà été déposés.

Nouveaux noms de rues dans le village

La viabilisation de la ZAC 2 des Bornes du Temps nécessite de donner une identité à chaque tronçon de voirie. Comme celle-ci est entièrement sur le territoire de notre commune, il nous revient de les nommer. Les noms retenus font référence à l'histoire du lieu et des lieux-dits existants. La rue des Gaulois rappelle les vestiges datant de cette époque trouvés sur le site (ferme, caves, sépulture). La rue des Romains évoque les maisons, puits, greniers ou encore nécropoles de cette période mis à jour lors des fouilles. La rue des Catelets fait référence à un lieu-dit tout proche. Ils évoquent un tas de cailloux ou de pierres et rappellent les restes de l'Allée couverte (sorte de Dolmen) dégagée à proximité lors du terrassement de l'A16. La rue des 2 Cailloux met en avant les deux pierres présentes sur le rond-point des Bornes du Temps et rappelle une rue connue d'Amiens. L'allée de Camincourt est tout simplement le nom de la vallée où s'est implantée la ZAC 2 et fait le pendant à l'allée qui se trouve sur la continuité dans la ZAC 1. Celle-ci a été nommée Allée du Vieux Berger suite à la découverte d'une sépulture contenant les ossements d'un homme, d'un chien et des outils de berger. Ces noms de rues qui viennent s'ajouter à ceux du lotissement La Hulotte montrent la vitalité de notre commune.





Bientôt le Site Web de la Mairie

Pour vous informer et vous renseigner le site internet de la mairie sera bientôt à votre disposition.

Suite à une première maquette validée par le Conseil Municipal la mise en route du site va pouvoir commencer d'ici quelques mois : voici la page d'accueil (photo ci-dessus).

En quelques clics, vous aurez accès à du contenu diversifié tel que : des rubriques sur la vie quotidienne de la commune et sur la démocratie locale (projets locaux, le Canard Municipal...) mais aussi des informations pratiques (horaires, menus cantine, tarifs divers, planning des évènements, ordures ménagères, ...)



Aide à domicile

L'association d'aide et de maintien à domicile (A.M.D.) dont le siège social est situé au 28 rue Godard à Flixecourt (80420) a réalisé, en 2015, 115.000 heures pour l'ensemble de son activité, au sein de 500 foyers sur les cantons d'Ailly-Sur-Somme, Flixecourt et sur Amiens. Elle emploie actuellement 90 assistantes de vie en prestataire et 162 en mandataire. L'AMD, suite à la loi d'adaptation de la société au vieillissement (JO du 29.12.2015) travaille à ce jour avec l'association Familles Rurales d'Airaines à la création d'un groupement d'employeurs et d'un SPASAD (ou service polyvalent d'aide et de soins à domicile) à destination de publics fragiles, alliant le service de soins infirmiers à domicile (SIAD) et le service d'aide et d'accompagnement toujours à domicile (SAD).

Une permanence d'informations existe pour le personnel :

- tous les deuxièmes mardis du mois à la mairie de Saint-Sauveur de 12h à 14h
- le même jour de 14h15 à 17h à la mairie d'Ailly-Sur-Somme

Chasse aux œufs

Notre clocher possède trois cloches datées de 1821, seule l'une d'entre elles est encore utilisée pour raison de sécurité. Selon la tradition pascale, elles sont parties à Rome. Un autre départ chez nous le Lundi de Pâques, celui de la chasse aux œufs menée par les enfants scolarisés à Saint-Sauveur.

Le départ a eu lieu à 11 heures devant la Mairie. Profitant d'une accalmie au niveau des vents et de la pluie, le groupe s'est dirigé vers le chemin de Saint-Vast. Les enfants de maternelle sont partis pour une quête dans la cour de l'école Jules Renard tandis que les plus grands ont cherché le long du chemin. Cette manifestation sympathique remporte chaque année un vif succès auprès des familles. Les collecteurs les plus chanceux ont trouvé des œufs transparents avec des rubans de couleur différente. A la fin de cette chasse, ceux-ci ont été échangés contre une grosse poule ou un lapin en chocolat.

Ce qui leur a permis de dire vivement Pâques 2017 !!!

Et un grand merci à la municipalité de maintenir cette tradition.



L'heure d'été

Cette année, le jour de Pâques (29.03.2016) nous avons dû avancer notre pendule d'une heure. C'est l'heure d'été. Une heure en moins à dormir ! Des économies d'énergie en vue ! NB : C'est en vigueur jusqu'au 30 octobre 2016 à 3 h du matin.



AVDEC informations

Lors de l'assemblée générale du 23 janvier 2016, le président M. Alain Laderrière a précisé les divertissements et sorties prévus cette année à savoir :

- * le 19/03 : visite du musée du Château de Boulogne sur Mer
- * le 30/04 Celle des Serres Royales à Bruxelles et du parc Mini Europe
- * le 8/10 Repas à l'Arcade à St-Sauveur
- * le 8/12 Sortie, repas spectacle au restaurant à Berck s/mer

Une date reste à définir pour un barbecue au sanglier à la broche en juillet.

Pour plus d'informations : 03.22.51.88.10

Un Taxi pour le Marché d'Ailly

Le Comité Communal d'Action Social (CCAS) lors de sa réunion du 25 Mars a décidé de poursuivre son opération destinée aux habitants du village de plus de 65 ans et sans moyen de locomotion. Celle-ci consiste à mettre en place une navette leur permettant de se rendre sur le marché à Ailly-sur-Somme tous les samedis matin. Ce transport gratuit sera assuré toute l'année.

DAN Taxis missionné par le CCAS met en place deux rotations le samedi matin.

Le premier départ se fait de la Mairie à 9 h 30 et le second environ 10mn plus tard.

Plusieurs arrêts sont proposés : devant la Mairie et sur la Place de la République.

Le point de dépose se trouve entre Leader Price et le garage près du marché et la reprise se fait au même endroit vers 10 h 30 pour le premier voyage.

Moyennant quelques euros, le taxi peut vous prendre à votre domicile et vous emmener dans Ailly pour des emplettes.

Pour tous renseignements, vous pouvez prendre contact en Mairie. Cette reprise était attendue par les utilisateurs.



Les inscriptions aux écoles

Les inscriptions à l'école maternelle Jules Renard et l'école primaire Jacques Prévert pour la rentrée scolaire 2016/2017 se feront aux mêmes dates, à savoir le vendredi 20 mai de 16 h à 18 h 30 et le samedi 21 mai de 10 h à 12 h. Se munir du carnet de santé et du livret de famille. En cas d'impossibilité, téléphoner au 03 22 51 86 62 pour la première école et au 03 22 51 84 90 pour l'inscription à l'école primaire



Les voitures en stationnement

Garer sa voiture au plus près de son domicile après le travail, si l'on ne possède pas de garage, n'est pas toujours facile, alors on la dépose au mieux devant chez soi sachant qu'il n'existe pas de place réservée devant une habitation. Mais un automobiliste qui en a plusieurs, il lui faut être vigilant à ne pas monopoliser les places de parking.

Alors si c'est votre cas, merci d'y penser, de trouver une autre solution, elle existe certainement avec un peu de recherche ... c'est un geste de civilité !!

Rue du 2 Septembre, une cinquantaine de places ont été matérialisées et une portion de trottoir en béton désactivé située entre la Place Maurice Blondel et la première écluse est interdite au stationnement des

véhicules. (côté gauche en partant vers Argoeuves)

Rue Maurice Thorez un cheminement piétonnier a été aménagé. Seuls les arrêts minute, les arrêts pour des déchargements ou encore des artisans effectuant un chantier à proximité sont tolérés sur cette partie de la voie. Certains riverains n'ont pas encore compris cette restriction de stationnement. De même, des voitures ventouse occupent des places enviées par les habitants. Un courrier sera adressé à ces personnes.

La journée de la femme

Officialisée en 1977 aux Etats-Unis, la journée internationale du 8 mars met à l'honneur la vie des femmes qui au cours des siècles ont fait l'Histoire. Ce n'est qu'en 1945 que la charte des Etats-Unis affirme le principe d'égalité hommes/ femmes. Si le droit de vote est déjà obtenu en Europe, dès le début du XXème (Danemark en 1910, Allemagne en 1918), les françaises ne voteront qu'en 1945 alors que les français le font déjà depuis 1848 !!! Soit un siècle d'écart.

Subsistent encore mondialement même s'il y a des améliorations :

- différences de salaire
- de distribution de travail
- infériorité de représentativité au sein de la collectivité
- manque d'écoute voire de considération et respect
- maltraitance, etc...

Faudra-t-il que cette journée soit remplacée par celle de « l'ETRE HUMAIN » sans distinction de sexe pour gommer ces notions d'inégalité, différence et discrimination ??

Pour rappel : au Conseil Municipal de Saint-Sauveur, 7 conseillers et 7 conseillères + le maire : Parité respectée depuis plus de vingt ans !

Prélèvement par mandat SEPA

Auparavant, afin de s'acquitter des différents services municipaux, il était d'usage de régler en espèces ou en chèque à la mairie ou après réception de l'avis de sommes à payer à la trésorerie.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, il est possible de payer par prélèvement automatique. Les personnes intéressées doivent remplir un « mandat SEPA » (Single Euro Payments Area) autorisant la Mairie à prélever le montant des sommes dues sur leur compte.

Chaque mandat SEPA est unique, il comporte les coordonnées bancaires de la personne mais aussi un numéro ICS et un numéro RUM (référence Unique du Mandat).

Concernant les services périscolaires, le choix pour le prélèvement automatique a pour conséquence la diminution de la vente de tickets. Les inscriptions à la cantine, garderie, TAP et centre de loisirs sont comptabilisées par les agents municipaux puis les factures sont établies mensuellement. Ce système tend vers une simplification adoptée jusqu'alors par une cinquantaine de familles.

La trésorerie de Picquigny a rappelé que la mairie n'est pas habilitée à recevoir des règlements une fois que l'avis de sommes à payer est établi. Il faut donc les lui adresser. Le choix pour le prélèvement automatique pourra être étendu au paiement pour les locations de salles ou de matériels, voire tout autre activité municipale.

Défilé carnavalesque

Le mercredi 10 février les enfants de Saint-Sauveur s'étaient donné rendez-vous dans la Salle de l'Arcade pour fêter Mardi-Gras.



Dès 14 h séance de maquillage par les membres du Conseil aidés de jeunes artistes en herbe. Puis ce sont les enfants du CLSH déjà grimés et parés de leurs plus beaux costumes qui sont venus les rejoindre. Ainsi pouvait-on admirer des Princesses des Neiges, un Zorro, une Blanche-neige, un chevalier, un âne et encore bien d'autres.

Les animatrices étaient aussi déguisées en superbes clowns plus vrais que nature, accompagnées d'une princesse égyptienne. Le mauvais temps ne leur a pas permis de déambuler dans les rues de

Saint-Sauveur pour montrer leurs plus beaux attraits. Alors la joyeuse troupe a donné son spectacle devant la Salle de l'Arcade. Ensuite, petits et grands ainsi que leurs parents ont pu déguster les savoureuses crêpes réalisées par Thérèse et Jean-Paul GOVIN que nous remercions. Une belle après-midi de Carnaval à Saint-Sauveur où la bonne humeur a eu raison des giboulées du mois de février.

A l'année prochaine.....



Le C.A.J.

Ce centre d'animation jeunesse basé à Picquigny s'adresse aux adolescents de 13 à 17 ans habitant les villages de la Communauté de Communes Ouest Amiens. Il fonctionne tout le mois de juillet dans les locaux de la Catiche, nouvellement réhabilités par la Communauté de Communes. Un ramassage en bus est assuré dans notre commune au niveau de l'église.

Pour toute inscription téléphonez au 03 22 51 23 58 ou par mail à raphaelfernandez@hotmail.fr

Le CAJ permet des rencontres, organise des soirées, des sorties, des journées à la plage, des campings et des bivouacs....Et développe une pédagogie adaptée aux jeunes dans la mesure où il leur donne la possibilité de créer et monter leurs propres projets.

Archivage à la Mairie

Depuis le début de l'année, ceux qui viennent à la Mairie voient des tas de boîtes à archives (près de 800). La Mairie procède à l'archivage de ses documents. Cette opération est obligatoire et se fait sous le contrôle de M. Senée, inspecteur des archives départementales, qui précise ce

qui peut être détruit. Mme Maès a été recrutée pour cette mission.

Le centre de loisirs de l'été

Il aura lieu du jeudi 7 juillet au vendredi 29 juillet sous la direction de Sophie Laurent assistée d'Emmanuelle Loyer et d'une dizaine d'animateurs et animatrices dont la plupart sont issus du village. Ce centre de loisirs sans hébergement s'adresse aux enfants de 6 à 12 ans.

Comité de rédaction : G. Delattre, M. Bouteleux, M.C. Descamps, S. Dumortier, F. Blondel, C. Leloire, C. Licour.

le soir jusque 19 h. Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial et s'échelonnent de 3,80 € à 5,80 € duquel on peut déduire 2,80 € pour les bénéficiaires de la carte loisirs. Les fiches de pré-inscription seront à rendre en mairie avant le 25 mai et les inscriptions définitives se feront le samedi 4 juin de 9h à 11h salle de la mairie.

Les heures de tonte

La période est propice à la tonte des pelouses : il est utile de rappeler les limitations liées à la réglementation sur les bruits du voisinage. Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'engins à moteur thermique ou électrique ne peuvent être effectués que les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 14 h à 20 h ainsi que le samedi. Les dimanches et jours fériés de 10 à 12 h.



Le Nettoyage de Printemps

Avec l'opération « Som'propre », la Municipalité, des employés, des particuliers, des associations du village et celles qui gravitent autour de la base nautique ont fait preuve de leur capacité d'action et de mobilisation pour la propreté du marais. En tout ce sont 150 personnes qui ont participé à cette action citoyenne pour la nature. Munies de

baudriers, sacs et gants elles se sont réparties de façon homogène sur l'ensemble du marais parfois avec leur chien pour cette balade vivifiante; seuls les plongeurs sont restés concentrés dans l'eau à proximité du Mille Clubs.

Vers onze heures tout le monde a convergé vers ce lieu où une collation préparée par des membres du Conseil était offerte. Parmi les présents, on peut citer notre conseiller départemental Monsieur Stoter.

Monsieur le Maire a fait le bilan de la journée : le volume de déchets ramassé (10m³) est légèrement en baisse mais il y

familles avec enfants.



Les crottes de chien

Les trottoirs sont à certains endroits du village devenus des « crottoirs » notamment à proximité des écoles. De même, les aires de jeux enherbées sont amendées par des monticules odorants, peu gracieux, porteurs de microbes et très glissants. Certains riverains excédés ont mis des panneaux pour dissuader les propriétaires de laisser leur animal faire ses déjections et surtout de ne pas les ramasser. D'autres surveillent le passage de ces indélébiles pour repérer les contrevenants et éventuellement faire un retour à l'envoyeur. Ces déjections qui collent à la semelle ne sont pas en odeur de sainteté dans le village et cela ne donne pas une bonne image de notre commune.



A Retenir

09-04 : 18h : loto du foot salle Jean Paszek
15-04 : 21h30 : Colorisation de l'Eglise
14/17-04 : Concours de pêche à la carpe
24-04 : 11h : Cérémonie des déportés

8-05 : 11h : Cérémonie du 8 Mai
14/15-04 : Tournoi de foot pour les jeunes
20/21-05 : Inscriptions aux écoles
22-05 : Fête Locale : manèges et défilé
28-05 : Kermesse Ecole Jules Renard
04-06 : Inscriptions pour le centre de
loisirs
04-06 : Concours de pétanque du foot
18-06 : Kermesse Ecole Jacques Prévert
18-06 : 18h30 : Commémoration de
l'Appel
18-06 : 19h30 : Fête de la Musique à
l'école
24/26-06 : Concours à la carpe

SAINT-SAUVEUR

VENDREDI 15 AVRIL 2016

A partir de 21 Heures 30

Mapping vidéo créé par Eric Leplain

COLORISATION



